

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME



L'évaluation environnementale..., pourquoi faire ?

Cette procédure consiste à intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de la révision du PLU : c'est une aide à la décision.

En fonction des choix retenus pour le PLU, elle rend compte des effets prévisibles sur l'environnement et doit justifier ces choix au regard des enjeux identifiés puis proposer des compensations pour intégrer les projets dans l'environnement sensible.

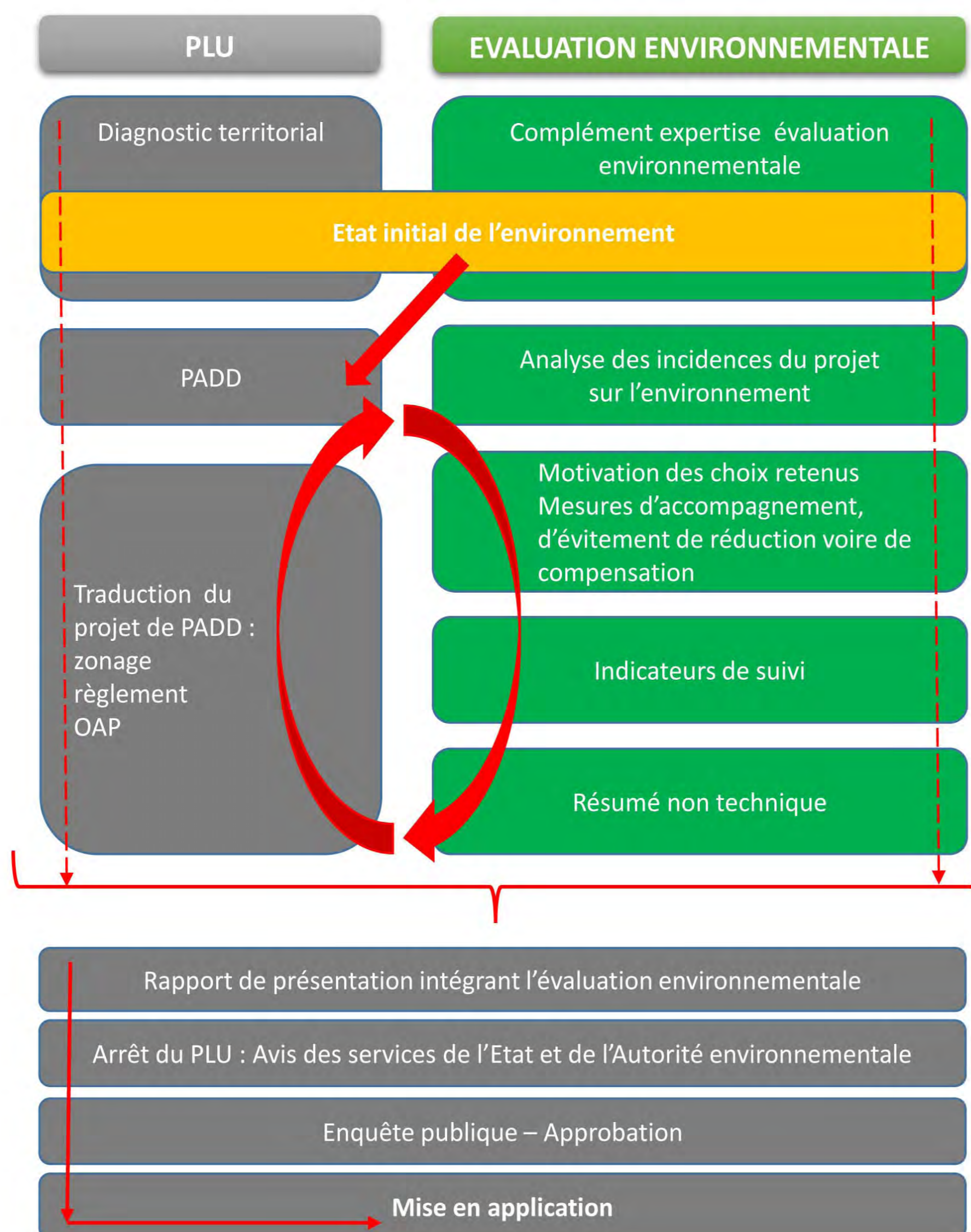
Elle vise ainsi à prévenir les dommages, ce qui s'avère en général moins coûteux que de gérer ceux ci une fois survenus.

Elle participe également à la bonne information du public.

La présence de Natura 2000 sur la Commune impose cette procédure qui prend la forme de deux démarches conduites conjointement :

- l'évaluation environnementale
- l'évaluation des incidences Natura 2000

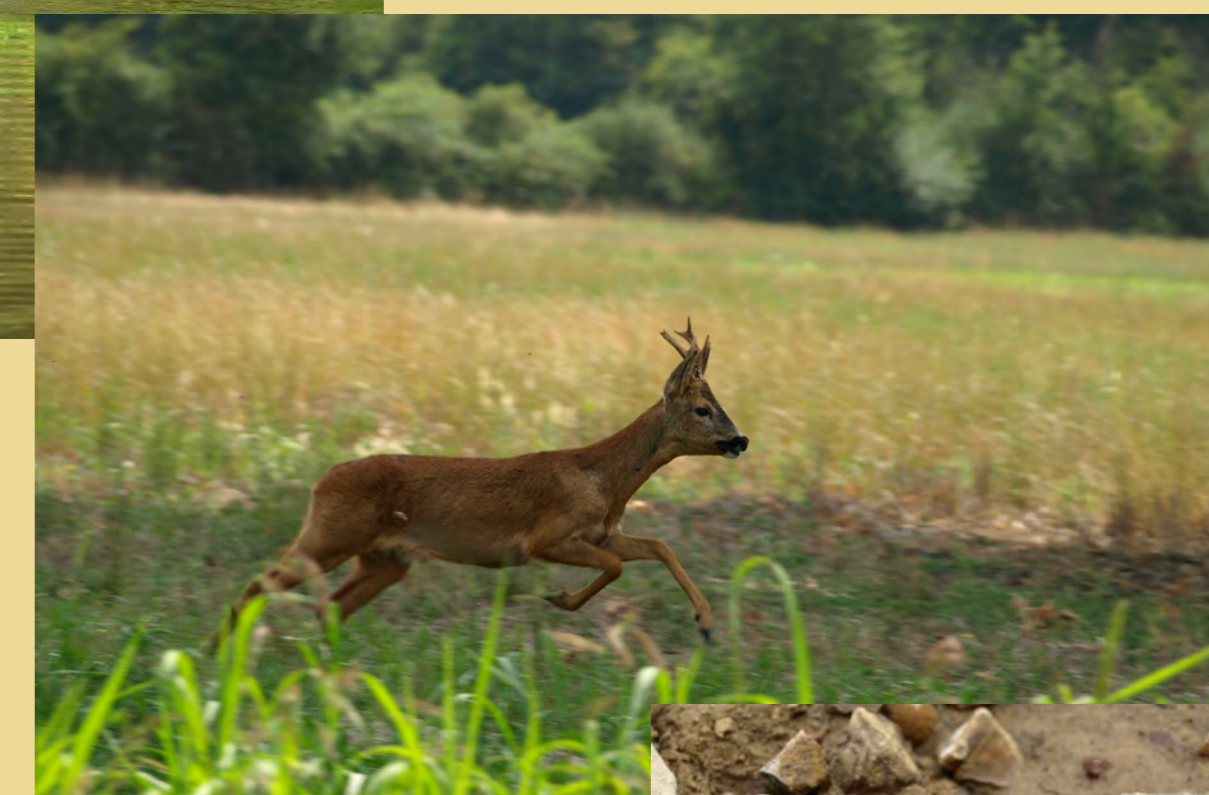
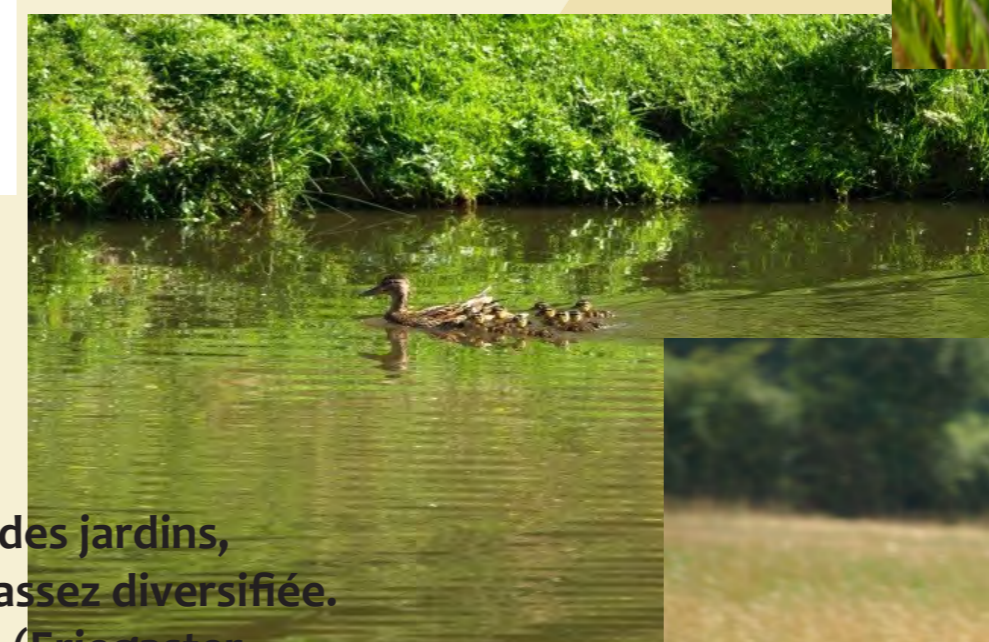
Démarche de l'évaluation environnementale



LA FLORE DE LA COMMUNE

Avec les boisements, les milieux aquatiques et agricoles, les milieux naturels sont assez diversifiés, ce qui explique la diversité floristique générale de la commune de Romorantin-Lanthenay.

La liste des espèces végétales inventoriée sur la commune par l'INPN s'élève à 633 taxons. Parmi ces espèces, 15 ont été déterminantes de la ZNIEFF de type I « Etangs de Favelle et du Bois », dont la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*). Les autres espèces, comme la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), ont un fort intérêt patrimonial.



LA FAUNE DE LA COMMUNE

• Les insectes

Sur l'ensemble de la commune les milieux sont relativement variés (zones urbaines avec des jardins, cultures céréalières, ripisylves,...). On peut s'attendre à la présence d'une entomofaune assez diversifiée. Ainsi l'inventaire de l'INPN comprend 68 espèces à ce jour. Parmi elles, le Bombyx Evérie (*Eriogaster catax*) est protégée en France selon l'Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Le Bombyx Evérie est accompagné par l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) dans la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

• Les reptiles

Les cultures, les bois, et les zones de friche sont des habitats favorables pour les reptiles. Les cinq espèces suivantes sont inventoriées par l'INPN à ce jour sur la commune de Romorantin-Lanthenay :

- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
- Vipère aspic (*Vipera aspis*)
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

Toutes ces espèces sont protégées ou réglementées au niveau national par l'arrêté du 19 novembre 2007.